



---

## Mission d'expertise et de plaidoyer

### *Déplacements forcés*

### *Protection et assistance des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*

---

**Date limite de réception des offres : 19/01/2022**

**Contact : Valentina Origoni, Responsable Relations Extérieures et Plaidoyer**

[origoni@secours-islamique.org](mailto:origoni@secours-islamique.org)

## **I. Contexte général et objectifs de la mission**

---

### **1. Le Secours Islamique France**

Fondé en 1991, le Secours Islamique France (SIF) est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale à vocation sociale et humanitaire agissant dans les domaines de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement, en France et dans le monde. Nous intervenons en situation d'urgence, en répondant aux besoins fondamentaux des personnes les plus vulnérables, et dans le développement, en fournissant aux populations les moyens d'être autonomes. Nous menons également des actions de plaidoyer.

Dans la mise en œuvre de nos actions à l'international, plusieurs de nos projets ciblent des populations qui ont été forcées de fuir leur foyer pour faire face aux conséquences des crises politico-sécuritaires ou des catastrophes naturelles, et notamment celles qui se déplacent à l'intérieur de leur propre pays (PDI), qui sont parmi les plus vulnérables et à risque d'être laissées pour compte.

### **2. Contexte de la mission**

Le SIF est membre actif de Coordination Sud, de ses Commissions Humanitaire et Migrations, de l'International Council of Voluntary Agencies (ICVA) et de son groupe de travail dédié aux déplacements forcés. En 2019, le SIF a souscrit la campagne internationale GP20, lancée afin de célébrer les 20 ans des « principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ».

Nous sommes engagés dans un plaidoyer pour l'amélioration de la protection et de l'assistance des personnes déplacées forcées, et notamment de celles déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Cette mission d'expertise vise à permettre au SIF de renforcer son expertise sur les mécanismes de protection des PDI et leurs vulnérabilités spécifiques en lien avec nos secteurs d'intervention ; de formaliser et valoriser ses expériences opérationnelles ; et enfin d'affiner sa stratégie de plaidoyer envers les pouvoirs publics en France et en Europe.

#### **a) Identification des enjeux**

D'après le dernier Rapport mondial sur le déplacement interne 2021 de l'IDMC (Internal displacement monitoring centre), en 2020, les conflits et les catastrophes naturelles ont provoqué 40,5 millions de nouveaux déplacements internes dans 149 pays et territoires dont 9,8 millions déplacements liés aux conflits armés et 30,7 millions à des catastrophes naturelles (représentant près des ¾ des nouveaux déplacements). Le nombre de personnes vivant en déplacement interne dans le monde a atteint le chiffre record de 55 millions, au 31 décembre 2020.

Quelle que soit l'origine du déplacement, les PDI souffrent du manque de prise en compte de leur situation. Elles n'ont pas de statut juridique en droit international, comme c'est le cas pour les réfugiés. Le terme « déplacés internes » n'est que descriptif de leur situation, mais ne leur donne pas droit à une protection juridique spécifique.

Les PDI se voient ainsi confrontés à un accès limité à leurs droits fondamentaux et aux services de base, tels que l'accès à l'eau, à l'éducation, à l'alimentation et à la santé. Ils peuvent par ailleurs être exposés à des discriminations du fait de leur situation par les communautés hôtes et vivent majoritairement d'une activité économique informelle, avec des moyens d'existence instables, ce qui les expose à des manques de revenus pour faire face à leurs besoins de base. Les femmes et les enfants sont particulièrement exposés à des cas d'abus, de violence et d'exploitation. L'ensemble de ces risques et vulnérabilités n'ont pu être qu'accroîtées avec l'arrivée de la crise sanitaire liée à la COVID19.

Le déplacement interne est un défi de développement complexe en plus d'être un enjeu humanitaire et des droits humains : dans l'Agenda 2030 les PDI sont mentionnés parmi les personnes à risque d'être « laissées pour compte ».

La question des PDI a été pendant longtemps absente des discussions internationales. En 2018, la campagne internationale GP20 a été lancée pour célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire des Principes Directeurs pour les personnes déplacées internes d'OCHA, qui sont la référence mondiale en matière de protection et d'assistance aux personnes déplacées internes. Cette initiative visait à attirer l'attention sur les enjeux liés aux déplacements internes et à renforcer la collaboration entre les acteurs afin de prévenir et résoudre le déplacement interne et améliorer la protection de ceux qui sont affectés. En 2019, le sujet des PDI a été investi davantage au niveau international par le Secrétaire Général des Nations Unies qui a créé le Panel de Haut Niveau sur les déplacements internes (HLP) avec l'objectif de présenter des recommandations pour résoudre la crise mondiale des déplacements internes. La publication du rapport final du HLP, en octobre 2021, ainsi que le suivi de ses recommandations, représenteront dans les mois à venir une vraie opportunité pour mobiliser les acteurs au niveau national et international sur la cause des PDI.

## **b) Objectifs et résultats de la mission**

### **Objectif global :**

La mission du/de la consultant.e a pour objectif de renforcer l'expertise du SIF sur les mécanismes de protection des PDI et formaliser sa stratégie de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des PDI dans la politique internationale de la France.

### **Objectifs Spécifiques :**

#### 1. Réaliser un état des lieux général des vulnérabilités des PDI et des cadres de protection

R.1 Un état des lieux des conditions et vulnérabilités des PDI au niveau global est présenté, sur la base de la bibliographie existante. L'état des lieux portera une attention particulière aux enjeux liés aux thématiques d'intervention du SIF (accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; enfance et bien-être de l'enfant ; sécurité alimentaire et moyens d'existence).

R.2 Les cadres de protection globaux existants ou en cours de développement, ainsi que les processus internationaux pertinents sont présentés.

#### 2. Analyser la prise en compte des PDI dans les stratégies et politiques publiques de la France

R.1 Une analyse des instruments de la politique de coopération de la France qui intègrent spécifiquement les enjeux des PDI est conduite. Cela inclura l'identification préalable des stratégies, politiques, plans d'action et initiatives diplomatiques pertinentes.

R.2 Une revue des engagements liés aux enjeux des déplacements forcés en général, et des PDI en particulier, est menée. Les engagements de la France venant des cadres européens ainsi que onusiens sont analysés.

#### 3. Proposer une stratégie de plaidoyer envers les pouvoirs publics français

R.1 Des objectifs de plaidoyer sont proposés, y compris des recommandations spécifiques pour l'action de la France en lien avec les stratégies et politiques pertinentes (telle que la Stratégie humanitaire de la République Française)

R.2 Une analyse des parties prenantes est conduite, des cibles et des processus décisionnels à investir sont identifiés.

R.3 Un calendrier de plaidoyer est proposé.

#### 4. Illustrer les enjeux de protection et assistance des PDI par la mise en avant d'expériences du SIF dans ses pays d'intervention

R.1 Une revue des programmes du SIF des 5 dernières années qui ciblent les PDI et qui mènent des activités pour améliorer leur protection et leur assistance est présentée.

R.2 Des exemples de projets du SIF sont sélectionnés pour illustrer les contextes de déplacements, les vulnérabilités mises en avant par le O.S. 1, ainsi que les solutions apportées. Un focus spécifique sera mis sur nos actions au Moyen-Orient, notamment en Syrie, Irak et Palestine.

## **II. Approche méthodologique**

---

### **1. Déroulement de la mission**

Le/la consultant.e réalisera l'étude sous pilotage du service plaidoyer du Secours Islamique France. Il/elle sera en contact direct avec la Responsable de plaidoyer qui assurera le suivi de l'exécution de l'étude.

L'état des lieux général des vulnérabilités des PDI et des cadres de protection sera élaboré sur la base d'une étude de la bibliographie existante.

Le/la consultant.e s'entretiendra avec les personnes pertinentes au siège du SIF (opérationnel, technique et plaidoyer) et avec les missions du SIF pertinentes pour effectuer la revue des programmes qui ciblent les PDI, ainsi que la sélection d'exemples pour illustrer les contextes de déplacements, les vulnérabilités et les solutions apportées.

Le/la consultant.e aura au moins 4 rencontres de suivi avec le Secours Islamique France : avant le démarrage de l'étude, lors de la présentation du plan détaillé de l'étude, à la remise du rapport provisoire et à la remise de l'étude définitive, ainsi que des échanges réguliers en fonction des besoins, par mail et/ou téléphone.

L'étude donnera lieu à la publication d'un rapport final de 40 pages maximum (sans bibliographie) ainsi qu'une synthèse de 4 pages maximum. Un document présentera la revue des programmes du SIF qui ciblent les PDI.

### **2. Période et durée de la mission**

L'étude sera menée par le/la consultant.e sur la période de janvier et février 2022 (à déterminer). La mission est estimée à 15 jours de consultance.

### **3. Livrables**

- Un rapport de 40 pages maximum sans compter la bibliographie
- Un document de synthèse de 4 pages maximum, présentant les principales conclusions de l'étude
- Une annexe recensant la bibliographie et les documents clés sur le sujet (études, recherches, rapport...)
- Une annexe recensant les programmes du SIF qui ciblent les PDI, illustrant l'expertise du SIF
- Une annexe contenant l'ensemble des sources et d'éventuelles informations complémentaires

### III. Offre technique et financière

---

L'opérateur de l'étude est le Secours Islamique France. Le contrat de consultance sera conclu entre le/la consultant-e et le Secours Islamique France.

Le/a consultant-e proposera une offre technique de 6 pages maximum qui devra comprendre :

- Sa présentation, les références liées à ce type de mission, son CV
- Une note méthodologique présentant son approche, les supports utilisés, la bibliographie de référence (liste non exhaustive acceptée), les moyens nécessaires à la bonne réalisation de l'étude
- Un planning prévisionnel
- Une offre financière

Profil recherché :

- Expertise sur les enjeux des déplacements forcés et en particulier des déplacements internes, au niveau technique et de plaidoyer
- Expérience avérée en élaboration et mise en œuvre de stratégie de plaidoyer
- Expertise sur les enjeux de solidarité internationale et des cadres globaux pertinents

**Les offres sont à adresser au plus tard le 19 Janvier 2022 à Valentina ORIGONI, Responsable Relations Extérieures et Plaidoyer au Secours Islamique France : [origoni@secours-islamique.org](mailto:origoni@secours-islamique.org)**